Kinésithérapeute

KineProtect

De quoi s'agit-il ?

KineProtect est une assurance spécialement élaborée par Curalia pour les kinésithérapeutes. Toutes les garanties sont rassemblées dans un seul pack et bénéficient des principales extensions spécifiques à vos activités.
Le pack peut être composé des assurances de votre choix.

↳ Pour tous les kinésithérapeutes

KineProtect offre une protection :

↳ **Pour vous en tant que chef d'entreprise** 24h/24 et 7j/7 en cas d'accident, tant privé que professionnel

↳ **Pour vos employés** via l'assurance accidents de travail

↳ **Pour votre bâtiment,** avec ou sans l'habitation privée incluse, via l'assurance incendie, y compris l'assistance juridique pour votre habitation (inclus : calcul de la valeur du bâtiment via un outil digital)

↳ **Contre le vol et le vandalisme**

↳ **Pour votre entreprise :** indemnité journalière forfaitaire pour maintenir le résultat d'exploitation de votre entreprise après un sinistre couvert

↳ **Pour votre matériel médical** ainsi que pour votre matériel électronique aussi bien fixe que portable, de bureau ou médical, les équipements fixes pouvant être utilisés par d'autres kinésithérapeutes avec lesquels vous travaillez

↳ **Contre les cyber risques**

↳ **Assistance** via les informations pratiques et de premier secours en cas de sinistre couvert

Avantages du contrat KineProtect

↳ **100% de liberté :** vous composez votre pack d'assurance personnel, adapté à vos besoins

↳ **1 seul contrat :** plusieurs assurances regroupées en une seule quittance annuelle

↳ **Flexibilité :** en fonction du montant de la prime annuelle, le paiement peut être fractionné sans frais supplémentaires

↳ **Fidélité récompensée:** compte tenu du nombre de contrats souscrits et sous certaines conditions, vous bénéficiez d'un bel avantage financier grâce à l'action Back to You

↳ **Avantage supplémentaire pour les membres de Curalia : 10% de remise sur les primes annuelles versées**

curalia
for your life

Exemple :

Jean-Pierre est un **jeune kinésithérapeute en devenir.** Il souhaite se concentrer sur ses patients. Il doit cependant souscrire un certain nombre d'assurances, tant professionnelles que privées, avant de pouvoir démarrer sa carrière professionnelle. Grâce à Curalia, Jean-Pierre ne doit **se soucier de rien**. Avec le pack tout-en-un KineProtect, les assurances obligatoires ou essentielles choisies sont regroupées dans un seul et même contrat.

EN RÉSUMÉ

- ✓ Pack d'assurances privées et professionnelles, sur mesure et adaptées aux besoins du kinésithérapeute
- ✓ 1 seul contrat, plusieurs assurances au choix et 1 seule prime à payer
- ✓ Couverture du chef d'entreprise en cas d'accident, 24h/24, 7j/7

"Un pack d'assurances indispensables aux kinésithérapeutes : facile à gèrer et parfaitement adapté à leurs besoins, tant professionnels que privés"

Des questions ?
Vous souhaitez une offre personnalisée ?
Contactez-nous via info@curalia.be ou en formant le 02/735.80.55

Ce document contient une présentation générale du produit Talensia KineProtect, un contrat d'assurance non-vie de droit belge. L'assurance est souscrite pour une période d'un an, avec possibilité de renouvellement tacite. Nous vous recommandons de lire attentivement les conditions générales en vigueur, qui reprennent l'ensemble des conditions applicables à notre couverture d'assurance. Ces documents sont disponibles auprès de Curalia, qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire. En cas de plainte, vous pouvez contacter le service de protection des clients (AXA, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles, e-mail: customer.protection@axa.be). Si vous estimez que vous n'avez pas obtenu la meilleure solution de cette manière, vous pouvez contacter le Service de médiation des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as). AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n°39 - Siège social : Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles – www.axa.be ; Tél.: 02/678.61.11

curalia
for your life

02/2023 - Ce document est une édition de Curalia AAM - Association d'assurances mutuelles agréée sous le n 0809
Rue des Deux Eglises 33, 1000 Bruxelles - IBAN BE47 3100 2364 8080 - RPM Bruxelles 0406 290 141